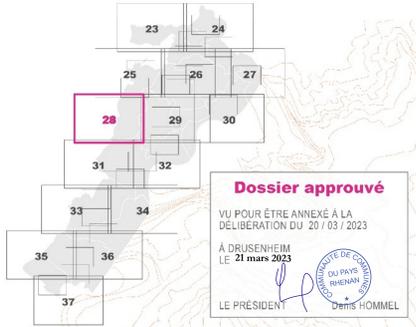


# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



## PLAN DE ZONAGE N° 28

Dalhunden, Drusenheim, Sessenheim et Soufflenheim

Echelle : 1 / 5 000



### DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

#### ZONAGE

- ++++ limite communale
- ..... limite de zone
- UC4 désignation de la zone
- périmètre en attente de projet d'aménagement global

#### EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- emplacement réservé
- DRU 94 numéro d'opération

#### PROTECTIONS

- bâtiment remarquable (démolition interdite)
- bâtiment remarquable soumis à permis de démolir
- ★ petit patrimoine à conserver :  
Ca : calvaire / Mc : mur de clôture / P : poteau de clôture / P : porche / Pu : puits
- espace boisé classé
- arbre ou groupe d'arbres à conserver

#### AUTRES DISPOSITIONS

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- secteur d'assainissement autonome
- site potentiellement pollué
- zone urbaine / à urbaniser concernée par un périmètre de protection de captage d'eau
- corridor écologique (cours d'eau)
- autre corridor écologique
- ligne de construction
- bande d'implantation et cotation
- lisière urbaine
- accès réglementé
- tracé de principe des futures voies
- marge de reculement et cotation

Les servitudes d'utilité publique et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) figurent dans les annexes du PLU

Fond de plan : cadastre 2021

